

Peut-on gagner plus en étant chômeur qu'en travaillant ?

 blogs.mediapart.fr/henri-sterdyniak/blog/100319/peut-gagner-plus-en-etant-chomeur-qu-en-travaillant

Muriel Pénicaud, pour justifier l'intervention du gouvernement dans la réglementation de l'assurance-chômage, a prétendu que « 20% des chômeurs touchent plus au chômage que dans leur travail antérieur ». Cette affirmation, étayée par aucune source statistique, a été reprise, telle quelle, par certains *spécialistes* et la quasi-totalité des journalistes. Une telle situation est-elle possible ?

Considérons un salarié qui travaille au SMIC. Il gagne 1200 euros net (1520 brut). S'y ajoute 176 euros de prime d'activité. S'il devient chômeur, son allocation-chômage est de 940 euros net (972 brut), nettement moins que son revenu antérieur (1376 euros). L'écart est encore plus grand pour des salaires plus élevés. Notons en passant qu'augmenter la prime d'activité plutôt que le SMIC permet de ne pas augmenter les allocations chômage.

Pour chercher des situations dénoncées par Muriel Pénicaud, Il faut examiner le cas d'un salarié qui serait en situation de travail précaire, qui cumulerait emploi et chômage, cumulé encouragé par le gouvernement pour inciter les chômeurs à reprendre un emploi, même peu rémunérateur.

Considérons donc un salarié, en situation de précarité. Une entreprise le fait travailler de temps en temps, le licencie quand elle n'a plus besoin de lui, le réembauche si nécessaire. Au total, il travaille 15 jours par mois et est chômeur 15 jours. Il gagne donc 600 euros par mois ; Il a droit à une allocation chômage de 427 euros (440 brut = $972 - 0,7 * 760$), Il n'a pas droit à la prime d'activité. Son revenu est donc de 1027 euros, moins que s'il travaillait à plein temps.

S'il perd cet emploi, il a droit à une allocation chômage de 940 euros. Certes, 940 euros est supérieur à 600 euros (son salaire à mi-temps), mais est inférieur à 1027 euros (son revenu en travaillant à mi-temps).

Le système assure donc un revenu de 940 euro au chômeur total, de 1027 euros à la personne en chômage partiel, de 1376 euros au salarié au SMIC.

Soit Muriel Pénicaud a volontairement menti, soit elle n'a pas réfléchi, soit un des objectifs de la prise en main de l'assurance chômage par le gouvernement est de faire passer l'indemnisation du chômage d'un travailleur précaire en dessous de 600 euros.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.